Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 56 (1994)

Heft: 11

Rubrik: Revue des produits

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Mesure du débit des buses.



Contrôle de la régulation transversale sur le dosimètre. (Photos: Roger Berset)

Il faut relever une augmentation de participation de 68,5% entre le 1er cycle de 1989 à 1991 et le 2e cycle 1992 à 1994. L'analyse des résultats de ces tests nous permet de préciser que le 70% des appareils contrôlés peuvent effectuer un travail irréprochable grâce à une répartition régulière de la bouillie.

Pour le 30% restant, le procès-verbal du contrôle mentionne quels sont les éléments à mettre ou à faire mettre en ordre par un atelier de réparation. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'échanger les buses qui sont trop usées.

Jusqu'en 1993, ces contrôles étaient facultatifs alors que maintenant ils font partie des exigences à respecter pour

District	1989	1990	1991	1992	1993	1994	TOTAL
Broye	21	17	16	12	24	24	114
Glâne	5	5		13	12	-	35
Gruyère	8	4	-	4	-	-	16
Sarine	11	10	9	16	22	23	91
Lac	19	15	17	57	33	42	183
Singine	26	14	12 .	21	23	20	116
Veveyse	-	-	4	-	- ,	13	17
TOTAL	90	65	58	123	114	122	572

la production intégrée. Ils sont exécutés selon le protocole de l'ASETA. Ce service, rendu à nos agriculteurs, n'est pas une contrainte supplémentaire mais un appui technique judicieux dans le sens d'une production respectueuse de l'environnement.

R. Berset

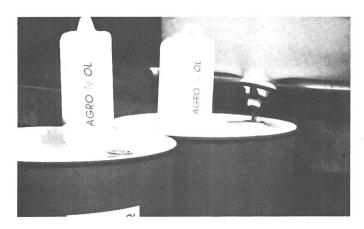
Station cantonale d'économie rurale et des équipements agricoles Service machinisme

J. Emmenegger

Station cantonale de production végétale Service phytosanitaire

Revue des produits

Huile pour tronçonneuse à partir du colza indigène



C'est après des années de recherches et de développement que Agrogen CH-1701 Fribourg a fabriqué ces jours dans ses nouvelles installations les premiers lubrifiants à partir du colza produit par des agriculteurs suisses. Le premier produit est une huile pour tronçonneuse, le Biolub 93. Elle est fabriquée par une nouvelle procédure, elle est biodégradable et se distingue par d'excellentes propriétés lubrifiantes. Elle est aussi vendue directement au paysan à un

prix très compétitif (Fr. 2.90/ Litre).

En fait, en 1993 Agrogen était la première société à conclure des contrats de production de colza avec des paysans dans toutes les régions linguistiques. Des 100 ha de colza semés à des fins techniques en 1993, Agrogen en a contracté 90! Cette année Agrogen a mis en route son installation de production. Agrogen continue de chercher des producteurs de colza!

Agrogen C.P. 21 CH-1701 Fribourg

TA 11/94